

# Wolu-Inter-Quartiers ... ... en action

BELGIQUE – BELGIE  
P.P.  
1200 BRUXELLES 20  
1/3380

**Mai 2007**

MENSUEL N° 108 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401101 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

## Vie sociale

### Plaine de jeux ou plus exactement aires de jeux

Les plaines de jeux sont des aires de jeux sécurisées, réservées aux enfants obligatoirement accompagnés. L'accès aux animaux y est interdit. Elles accueillent généralement les enfants d'1 an à 15 ans, selon des tranches d'âges différentes selon les plaines.

Sur la commune de Woluwe-Saint-Lambert, leur nombre est de 25, dont une sur le site du stade communal spécialement conçue pour accueillir les enfants moins valides (informations au 02 761 29 41). Ce secteur est de la compétence de l'échevin des sports.

L'installation des aires de jeux se fait généralement dans ou à proximité d'un espace vert ou selon le besoin en fonction de la densité de la population (p.ex. à Marcel Thyry).

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2003, tous les équipements doivent répondre aux nouvelles normes de sécurité fixées par Arrêté royal sur base des directives européennes.

L'entretien de ces plaines est assuré par le service des sports de la commune. En cas de dégradation constatée, il faut avertir ce service au 02/721 27 94 ([sport@woluwe1200.be](mailto:sport@woluwe1200.be) - [www.woluwe1200.be/jeunesse.asp](http://www.woluwe1200.be/jeunesse.asp))

Les jeux sont choisis et achetés par la commune ; leur acquisition étant tributaire du budget communal alloué à cet effet. Le placement se fait par le service des travaux de la commune. Depuis quelques années, celui-ci est assuré en collaboration et par des firmes spécialisées en jeux d'extérieur qui assurent aussi leur entretien spécifique.

Ajoutons qu'un organisme de

## Soirée débat « Le racisme au quotidien » le 22 mai



contrôle (OCB) visite les aires de jeux, analyse les risques et dresse procès-verbal si nécessaire. Il est alors demandé à la commune d'y remédier dans les meilleurs délais voire, en cas de défektivité trop importante, de retirer l'engin.

Pour être complet, soulignons ici l'intérêt de la commune porté aux enfants et aux adolescents en créant des espaces de jeux sécurisés permettant une pratique sportive libre et non encadrée. Ce sont de petites infrastructures de proximité qui peuvent accueillir la plupart des sports de ballon (en 1995 à Andromède, en 1998 à Hof-ten-Berg et en 2006 à La Charmille).

### En conclusion

En milieu urbain, les aires de jeux communales sont des espaces nécessaires, voire même indispensables. Dès les beaux jours, elles sont envahies par les enfants et les jeunes. Il n'est d'ailleurs pas rare de les voir fréquentées par des classes maternelles accompagnées de leurs maîtres ou éducateurs.

Outre l'aspect ludique des jeux, d'où l'importance du choix et de la diversité des jeux, les enfants découvrent le terrain d'aventure mis à

leur disposition. Les enfants se socialisent au contact des autres. Ils apprennent à partager les jeux. L'activité de jeux nivelle les différences sociales, de nationalité ou encore de handicap. Les aires de jeux sont des lieux de convivialité et de rencontres souvent intergénérationnelles (grands-parents, parents, adolescents et enfants).

Les adultes surveilleront les enfants qui leur sont confiés et veilleront aussi au respect de l'environnement des sites. Ils inciteront au respect de la propreté et à fermer les portes des enclos des aires de jeux.

Dorénavant, vous découvrirez ces espaces de jeux tout autrement. Vous vous y arrêterez peut-être uniquement pour vous y relaxer quelques temps.

*Brigitte Fievez-Marécaux  
Déléguée du comité de quartier Th. De Cuyper – Dix-Arpents*

Merci à Madame Sophie Visart de la Ligue des Familles de Woluwe-Saint-Lambert, à Monsieur Baramoto, responsable du Stade communal et à Monsieur Slegers, responsable pour les plaines de jeux communales, pour les précieux renseignements obtenus pour la rédaction de cet article.



## Le petit patrimoine

### La corniche

Au milieu du XIX siècle, les corniches pittoresques adoptent souvent une forme à la volumétrie moins complexe ; le bandeau du lamier offre des découpes variées inspirées des motifs de lambrequins (bande festonnée par le bas), tandis que la plupart des éléments du niveau inférieur disparaissent.

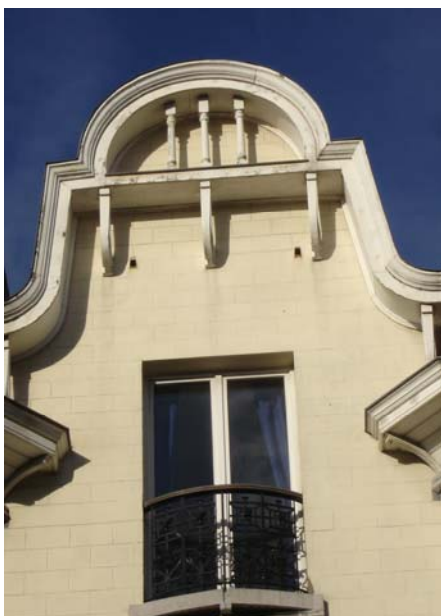
La très jolie corniche (photo 3) ressemble ici à deux képis qui répondent aux lignes générales de l'élévation débordante et donnent un superbe profil courbe. Cette corniche couronne avec beauté des façades tout en convexité. L'une d'elles est malheureusement couverte de P.V.C. ... afin d'éviter de la repeindre, elle entraîne non seulement un appauvrissement de la façade, mais aussi une mauvaise ventilation qui favorise le pourrissement du bois (photo 3)

A partir des années 1920, le décor de la corniche est remis en cause par les modernistes. La corniche en bois disparaît au profit d'un modeste cordon de maçonnerie.

Bordant un toit plat, cette corniche s'anime de petits ressauts, rejoint par les pilastres colossaux, scandant toute l'élévation (photo 2).

*Geneviève Vermoelen*

Sources d'informations : Archives d'Architecture Moderne.



2

3

Toutes les photos sont prises à Woluwe-Saint-Lambert.

## Urbanisme : bientôt des immeubles sur le bassin d'orage !



Sans doute pas tout de suite car la demande d'aujourd'hui concerne un permis de lotir (sans création, ni suppression ou modification de voirie) pour la zone située au-dessus du bassin d'orage.

Globalement, ce projet de lotissement copie le PPAS 14 bis qui a

été accepté le 13 juillet 2006.

Il est donc prévu 84 logements (ou moins si des commerces s'installent au rez-de-chaussée de la rue Dries – ce point fait l'objet d'une demande de dérogation) et on estime l'arrivée de 200 nouveaux habitants.

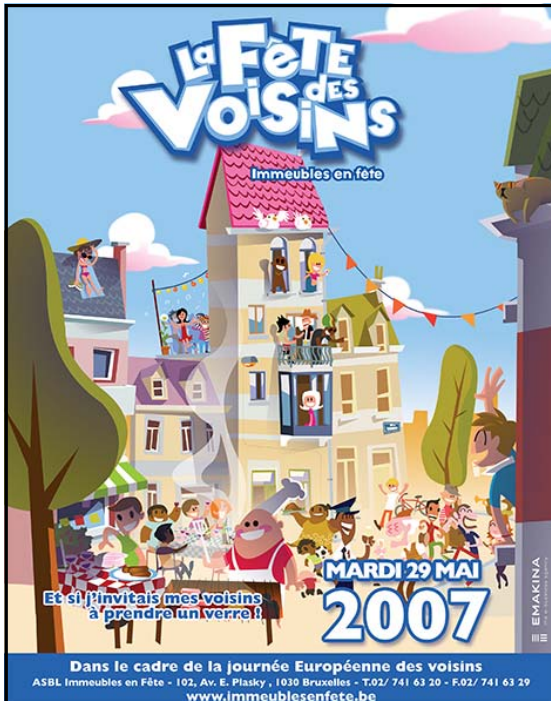
Dries, Cayershuis et Moonens. On aurait pu penser qu'il eut été plus logique de les placer à la chaussée de Roodebeek, voirie de plus grand gabarit recueillant une circulation plus dense.

Au niveau du stationnement, l'auteur de projet souligne que plus aucune voiture de l'IBRA ne stationne en voirie, ce qui nous semble assez loin de la réalité, et puis, que vont devenir la bonne dizaine de véhicules de l'IBRA qui stationnement actuellement sur le bassin d'orage ; rien n'est prévu... N'avions-nous pas entendu dire que le nombre de travailleurs sur ce site allait fortement diminuer : qu'en est-il ?

Mais en plus, l'auteur de projet estime que prévoir seulement un parking par logement à construire ne suffirait pas vu le taux de motorisation des ménages. La situation du stationnement risque donc de se dégrader fortement, avec notamment du parking sauvage sur les coins, trottoirs et pistes cyclables.

**L'enquête publique se termine le lundi 14 mai (date limite pour donner son avis et demander à être entendu) et la commission de concertation se déroulera le 29 mai.**

Bernard Devillers  
Coordinateur



En matière de mobilité, la demande ne détermine pas où se situeront l'entrée et la sortie du parking « collectif » à l'ensemble des bâtiments prévus. Cependant, l'auteur du projet propose de situer l'accès au coin de la rue Dries et Moonens. Ce dernier point pourrait avoir des répercussions négatives importantes sur la circulation dans les rues

## A G E N D A

Dans le cadre de l'action « Mieux vaut en parler » organisée par le réseau « Nuit Blanche à Woluwe-Saint-Lambert », Wolu-Inter-Quartiers organise une soirée-débat.

### « Le racisme au quotidien »

Le mardi 22 mai 2007 à 19 h30

Au Centre « Les Pléiades »  
Avenue du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Nous pouvons tous un jour ou l'autre être interpellés, devoir intervenir, se positionner sur une question aussi délicate que nos différences.

Sommes-nous toujours bien préparés, bien informés pour y parvenir avec satisfaction, sans regret ?

N'entendons-nous pas perpétuellement les mêmes discours, les mêmes rengaines ou les mêmes stéréotypes ?

Prenons-nous le temps, oui le temps de comprendre nos originalités respectives, nos richesses culturelles, nos complémentarités et nos différences pour les accepter et les respecter mutuellement ?

C'est à cette démarche que Wolu-Inter-Quartiers veut participer à quelques semaines des élections fédérales. Parce que nous voulons dire très clairement non à la montée de la droite intolérante et que nous préférons écrire notre avenir en termes de solidarité, de convivialité et d'échanges intergénérationnels et interculturels.

**Soyez les bienvenus à notre soirée !**

Entrée gratuite - Infos au 02 762 39 44 et au 0478 42 47 83.



## Urbanisme

### Des réponses insatisfaisantes !

Nous avons écrit au Collège des Bourgmestres et Echevins à propos des dossiers Val d'or et bosquet marécageux Hof-ten-Berg (voir notre bulletin n°107 du mois de mars 2007). Nous avons reçu des réponses qui ne peuvent pas nous satisfaire puisque ces courriers ne répondent pas précisément à nos questions qui étaient pour partie les suivantes :

- pour la mare du Val d'Or : est-ce que c'était au promoteur de déterminer par son terrassement l'étendue de la mare ;
- Pour le bosquet marécageux : le promoteur peut-il vider un plan

d'eau naturel dans les égouts et peut-il intervenir en pleine période de reproduction des batraciens ?

Nous avons reçu des réponses de type « administratif et conventionnel » : jugez par vous-mêmes en lisant les encadrés.

Pour information, en ce qui concerne le bosquet marécageux, nous avons reçu un appel téléphonique de l'IBGE nous disant qu'ils ont écrit à la Commune pour connaître la position de celle-ci ...

De plus, aucune réponse du côté des ministres régionaux que nous avons interpellés.

Essayons de comprendre les réponses de la Commune.

Le promoteur du bosquet maréca-

geux n'a pas enfreint l'ordonnance du 29 août 91 relative à la faune sauvage et à la chasse, sans que la Commune en soit certaine puisqu'elle demande un avis à l'IBGE. Par contre, aucune réponse quant au fait que le plan d'eau naturel soit vidé dans les égouts.

Pour le val d'Or, nous n'avons aucune réponse à notre demande qui était de savoir si le promoteur devait tenir compte de l'avis de la commission de concertation ou s'il pouvait agir à sa guise.

Nous avons, par contre, appris par l'échevin de l'urbanisme, lors d'une commission de concertation récente, qu'il n'était pas question que le promoteur touche à la mare du Val d'Or. Bonne nouvelle, mais alors pourquoi le bosquet marécageux d'Hof-ten-Berg peut-il être vidé ? N'est-ce pas la même règle partout ?

Bref, des actes lourds de conséquences ont été posés par des promoteurs et la Commune ne nous répond qu'à moitié et certainement pas sur les points les plus importants. C'est très décevant pour ne pas dire plus.

Bernard Devillers  
Coordinateur

#### Concerne : Terrain appartenant à la société BESIX situé sur le site du Val d'Or

Par la présente, nous accusons réception de votre courrier du 13 avril 2007 qui a retenu toute notre attention.

En date du 21 mars 2007, suite à la plainte d'un riverain, Madame [REDACTED] Architecte principale au service de l'Urbanisme, s'est rendue sur place pour constater les actes et travaux effectués aux environs de la mare. Il a été constaté que le propriétaire procédait au débroussaillage du terrain et à l'abattage d'arbres qui ne pouvaient pas être considérés comme des arbres à haute tige et pour lesquels il ne fallait dès lors pas introduire de demande de permis d'urbanisme.

En date du 27 mars 2007, Monsieur [REDACTED] agent communal au service de l'Environnement habilité à dresser procès-verbal en matière environnementale, s'est également rendu sur place. N'ayant pas constaté d'infraction à l'ordonnance relative à la conservation de la faune sauvage et à la chasse, il n'a donc pas dressé de procès-verbal de constatation d'infraction.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de notre considération distinguée.

#### Concerne : Bosquet marécageux situé à l'arrière du boulevard de la Woluwe, 100-102

Par la présente, nous accusons réception de votre courrier du 13 avril 2007 et sommes en mesure de vous apporter les renseignements suivants.

Dans le courant du mois de mars, un riverain s'est plaint de la présence de sacs poubelles sur le terrain visé en titre.

La commune a donc invité par courrier le propriétaire du terrain, la S.A. LEYSTERDAEL, à procéder au nettoyage de ce terrain afin qu'il ne devienne pas une décharge à l'usage de tous.

Suite à ce courrier, la S.A. LEYSTERDAEL a averti la commune qu'elle procéderait au nettoyage demandé le samedi 17 mars 2007.

Monsieur [REDACTED] agent communal au service de l'Environnement habilité à dresser procès-verbal en matière environnementale, s'est donc rendu sur place en date du 27 mars 2007. N'ayant pas constaté d'infraction à l'ordonnance relative à la conservation de la faune sauvage et à la chasse, il n'a donc pas dressé de procès-verbal de constatation d'infraction.

Nous allons cependant interroger l'IBGE pour connaître l'interprétation qu'il donne à l'ordonnance du 29 août 1991 relative à conservation de la faune sauvage et à la chasse, l'application qu'il en fait et les mesures qu'il prend pour assurer son respect.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

## 8 juin à 19 h

Fête à l'occasion du  
30ème anniversaire du  
comité Parvis St Henri et  
du 10ème anniversaire du  
comité Prekelinden/Bois  
de Linthout

Rendez-vous au parc du 78  
avenue Prekelinden

Au menu : apéritif "dinatoire"  
et gâteau d'anniversaire.

Une petite exposition de  
photos sera également  
organisée à la  
bibliothèque St Henri.

Entrée gratuite

Les textes signés n'engagent que leurs auteurs.

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?  
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél/Fax 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83  
Email : woluinterquartiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - CCP n°000-0392213-42

**Abonnement  
au Bulletin : 5 €/an**

## **Développement durable : Biodiversité et agriculture**

**Biodiversité, d'aucuns vous diront que ce sujet est sans importance ou encore que la nature a des ressources illimitées.**

Erreur d'appréciation, les scientifiques tirent tous la sonnette d'alarme ; c'est à nouveau le réchauffement climatique qui risque d'accentuer le problème, les espèces animales et végétales étant déjà directement menacées par l'activité humaine ; les conséquences sont loin d'être négligeables ; elles risquent de perturber gravement à moyen terme tout l'éco-système de la planète. En effet, notre mode de vie actuel fondé sur une croissance infinie est incompatible avec une planète finie. Les espèces végétales et animales disparaissent à la vitesse de 50 à 200 par jour, soit un rythme 1 000 à 30 000 fois supérieur à celui des cinq extinctions précédentes, qui s'étaient, lorsqu'elles étaient rapides sur 10.000 ans.

### **Bientôt le tour de l'homme lui-même ?**

Ce constat du recul de la biodiversité est bien connu et n'est pas réjouissant ; il est visible à l'échelle de notre petit pays, et plus particulièrement en Communauté Française (dernier tableau de bord établi en 2005) où

**10 % des espèces ont déjà disparu et plus de 30 % sont menacées.**

A titre exemplatif, et la liste n'est certes pas exhaustive : parmi 77 espèces communes d'oiseaux, 22 sont en diminution tandis que 71 % des reptiles, 66 % des papillons, 55 % des poissons et 45 % des plantes sont menacées.

Des changements sont perceptibles : les papillons de jour sont en net déclin ; plus de 30 % des espèces sont directement menacées dont les moineaux, les hirondelles ou les anguilles, pour n'en citer que quelques unes.

Au-delà des disparitions, on note également des migrations :

- les crevettes grises de la côte belge se déplacent vers le nord.
- de nouveaux hôtes s'installent aussi chez nous : le grillon d'Italie, l'amanite des Césars, certaines chenilles ...
- on prévoit même que le hêtre et l'épicéa auront disparu de nos forêts en 2100.
- sur 24 « services » offerts par la biodiversité et examinés par l'ONU, 15 sont en péril dont la fourniture d'eau douce, ce qui est absolument dramatique.

Une autre ressource limitée et non renouvelable

à l'échelle humaine à savoir les sols est aujourd'hui aussi menacée à l'instar de l'eau douce.

La ressource en sols potentiellement cultivables ne représente que 22 % des terres émergées.

Seule, la moitié des 3 milliards d'hectares de terres cultivables sont effectivement cultivées du fait des contraintes climatiques ou de l'aridité.

L'aridité affecte près de 40 % des terres émergées et ce pourcentage risque encore de s'accroître avec le réchauffement climatique.

En cause, plusieurs facteurs dont :

- l'érosion par l'eau ;
- la baisse des teneurs en matières organiques due principalement à l'agriculture intensive (abus d'engrais chimiques) ;
- la contamination des sols par les pesticides notamment ;
- l'imperméabilisation des sols ;
- la compaction des terres agricoles liée à la déforestation, au surpâturage et au passage d'engins de plus en plus lourds ;
- la salinisation ;
- la perte de biodiversité des sols : en particulier, cette microfaune et flore considérable qui vit dans les sols (elle serait bien plus importante que la biodiversité de surface et a d'importantes interactions avec la biodiversité de surface) ;

C'est pourquoi il est tellement important et absolument vital d'abandonner l'agriculture intensive au profit de l'agriculture biologique et/ou traditionnelle.

La finalité de l'agriculture biologique n'est pas seulement l'obtention d'aliments sains mais également la mise sur pied d'un système réduisant son empreinte écologique par l'intégration dans les mêmes fermes des cultures et de l'élevage ce qui permet par exemple d'utiliser localement le lisier produit par les animaux comme engrais et de nourrir les animaux avec des productions végétales issues de l'exploitation en minimisant les transports qui polluent et gaspillent les ressources non renouvelables et en protégeant les forêts primitives humides (35.000 ha) qui sont aujourd'hui détruites pour y cultiver le soja destiné à l'alimentation du bétail.

Pour mieux intégrer l'aberration de cette agriculture intensive, il suffit de visionner l'excellent film du réalisateur autrichien Erwin Wagenhofer ou de lire le livre du même nom : « we feed the word » ou encore le livre intitulé « L'empire de la honte de Jean Sieglar ».

Ce film est à la fois froidement analytique et terriblement dénonciateur. La mondialisation de l'industrie alimentaire y est décortiquée avec autant de soin que les poulets de cet élevage industriel autrichien arrivés en fin de parcours après 8 semaines de bouffe intensive.

Chaque européen consomme annuellement 10 kgs de légumes verts irrigués artificiellement dans le Sud de l'Espagne (25.000 ha de serres : sidérant vu du ciel) ou encore les tomates qui font 3000 km à travers l'Europe avant d'arriver sur les étals de nos marchés (dernièrement, 2 camions chargés de tomates se sont percutés : l'un venant du Sud et allant vers le Nord de l'Europe a heurté un camion venant du Nord pour aller vers le Sud).

On y voit notamment le président de Nestlé déclarant sans ambiguïté aucune que l'eau douce est une denrée alimentaire comme une autre et qui doit donc être commercialisée ; autrement dit, l'accès de l'eau pour tous n'est pas son credo.

Jean Ziegler a cette parole imagée mais terriblement vraie : « quand Nestlé s'oppose à un syndicat africain, c'est comme si Mike Tyson était envoyé sur le ring contre un Bengali au chômage qui meurt de faim ».

Il démontre aussi une autre facette toute aussi dramatique et absurde de ce système agricole à savoir comment la production en masse pour nos besoins engendre la famine ailleurs.

Des signes d'espoir apparaissent en Belgique notamment ; ils sont encore ténus mais c'est déjà un pas dans le bon sens :

- proposition de loi de Jean Cornil adoptée au Sénat qui vise à inscrire le développement durable dans notre constitution. Espérons qu'elle pourra passer la rampe du Parlement. Notre pays serait le seul au monde à avoir inscrit le développement durable dans sa constitution.
- La stratégie wallonne de la biodiversité que Benoît Lutgen a fait adopter est un bon document et on parle aujourd'hui de sa mise en œuvre.
- La Belgique (en compagnie de 3 autres pays dont la Grèce) s'est fermement opposée à l'adoption du nouveau règlement cadre de l'agriculture biologique (autorisant entre autre 0,9 % d'OGM et un pourcentage de pesticides) proposé par le Conseil Européen des ministres de l'agriculture ( vraisemblablement sous la pression des lobbys de l'agro-alimentaire qui voient dans cette niche de croissance économique un nouveau marché à investir, dont les mécanismes de fonctionnement devaient donc être rendus conformes aux règles habituelles de fonctionnement économique).

Une première bataille a été gagnée fin mars puisque le parlement européen refuse les OGM dans les produits certifiés bio. Le Parlement n'a toutefois qu'un rôle consultatif et ce dossier doit à présent être rediscuté en Commission de l'agriculture, ainsi vraisemblablement qu'en Commission des pétitions.

Ce n'est qu'au mois de juin que l'ensemble des ministres de l'agriculture européens statueront définitivement quant au nouveau règlement appelé à régir l'avenir de l'agriculture biologique en Europe.

En mars 2006, le Parlement européen a adopté une résolution demandant que le droit à l'eau soit reconnu droit humain.

En mars 2007, Evelyne Huytebroeck, Benoît Lutgen et Kris Peeters ont signé une charte garantissant l'accès à l'eau pour tous ; en d'autres termes, l'eau ne peut être considérée comme un bien marchand ; c'est en effet ce combat que mène Ricardo Petrella depuis de nombreuses années partout dans le monde.

### **Conclusion**

On sait que les ressources alimentaires peuvent nourrir deux fois la population mondiale actuelle à raison de 2.700 calories par jour, soit 6 milliards d'êtres humains.

Or en une heure, plus de 1.750 enfants meurent de faim. C'est inscrit dans le rapport annuel de la FAO. Ce massacre quotidien n'est pas une fatalité. Il s'agit de violences structurelles.

La responsabilité est bien évidemment collective mais aussi individuelle. En effet, chaque consommateur a au moins le pouvoir de choisir ce qu'il achète ou pas.

Le réalisateur du film résume celui-ci comme suit : « *Nous n'avons pas besoin que nos animaux d'élevage mangent les forêts primitives humides du Brésil* ».

On peut vérifier d'où viennent les tomates qu'on achète ; on peut aussi refuser d'acheter des fruits et légumes de contre-saison. C'est à la portée de tout le monde de dire non.

A quoi cela nous sert-il d'acheter du raisin chilien en décembre ?

Il nous est parfaitement possible de consommer de la viande « propre ».

A nous de faire usage du pouvoir que nous avons en tant que consommateur.

Il reste 10 à 15 ans pour opérer un revirement total de nos habitudes de consommation si on veut éviter la catastrophe annoncée par les experts du monde entier.

**Par conséquent, commençons aujourd'hui par acheter malin.**

Béatrix Tilquin